



## Droit d auteur et droit d image.

Par **pikadjou**, le **29/03/2011** à **12:58**

Bonjour a tous,

voici ma question:

Je suis actuellement sur un site qui utilise des photos que les personnes auront eux même déposer [un genre de site de rencontre].

Seulement j aimerais me protégé un maximum, car pas vraiment le temps et l argent de me prendre 50 procès.

je suis tomber sur ce site la:

<http://www.haas-avocats.com/cybersurveillance/justice-precise-statut-hebergeur-internet-procedure-suivre-engager-responsabilite>

Seulement dans une partie du site, 2 photos sont sélectionnée aléatoirement cela sera t il un probleme?

Sinon un texte de se genre:

En déposant une photo sur ce site,

-Je certifie:

1. etre l'objet central de la photo ET avoir plus de 16ans.
2. que cette photo n est pas a caractere pornographique, qu'elle ne traite pas de pornographie.  
pedophilie, zoophilie, maltraitance en tout genre, politique et religion.

Si ces 2 points ne sont pas respecter cela entrainera la suppression definitive de la photo et un bannissement a vie de votre compte/ip voir d'eventuelle poursuite judiciaire.

-J'autorise:

1. Le site a heberge ma photo sur l'hebergeur principal du site (actuellement planethoster).
2. le site a diffuser ma photo sur ces pages web et a utilise ma photo dans le cadre du site.

-En aucun cas, le site ne sera tenu pour responsable de vos photos et pourra dans tout les

cas de figure se retourner contre vous si des poursuites sont retenues.

-Je prends l'entiere responsabilite des poursuites eventuellent sur mes photos.

avec un casse a cocher de ce genre:

<http://www.imagup.com/data/1115408105.html>

fait elle force de loi?

Mon site est héberger au canada destiné a un publique francophone et je suis belge.

Merci d avance,

Djou

Par **Domil**, le **29/03/2011** à **13:36**

[citation]Mon site est héberger au canada destiné a un publique francophone et je suis belge.[/citation] donc voyez avec la loi canadienne et la loi belge

Par **pikadjou**, le **29/03/2011** à **14:11**

merci de votre réponse,

mais après déjà avoir cherche avez vous des bonnes adresse de forum comme celui ci au canada et en Belgique (car je n en trouve aucun :s)

Et si le site est héberger en France? (je dispose d un serveur e France aussi mais pas utilise car moins puissant).

Par **Domil**, le **29/03/2011** à **14:21**

Les CGU n'exonèrent en rien votre responsabilité.

Par **pikadjou**, le **29/03/2011** à **19:03**

Quel sont les autres possibilité? je n ai pas trop envie de me retrouve avec des soucis :s

Par **pikadjou**, le **30/03/2011** à **00:58**

est ce que les cgu me permettront que un membre ne vienne pas dire apes, non j ai jamais autorise l utilisation de ma photo?

Par **Domil**, le **30/03/2011** à **09:10**

Le problème est que tout est dématérialisé. Comment prouvez-vous que celui qui a accepté les CGU est celui qui se plaint de la publication d'une de ses oeuvres sans son autorisation ?

Par **pikadjou**, le **30/03/2011** à **17:29**

Grace a leur pseudo.